

STATISTIQUE – TRAVAIL

Toutes les statistiques du système de collecte de données du Ministère
utiles au monde du travail

Les arrêts de travail au Québec
— Bilan de l'année 2006

Les arrêts de travail au Québec

Bilan de l'année 2006

*par Ginette Villemure
et Johanne Turgeon
de la Direction des
données sur le travail
et des décrets*

Le mandat de la Direction des données sur le travail et des décrets est de produire et de diffuser des informations factuelles et statistiques dans le domaine des conditions et des relations du travail. C'est ainsi qu'elle a la responsabilité de la collecte et de l'analyse des données concernant les arrêts de travail survenus au Québec.

L'analyse des faits saillants est centrée plus particulièrement sur les trois principales mesures associées aux arrêts de travail, soit le nombre de conflits, le nombre de travailleurs visés et le nombre de jours-personnes perdus. On y trouve également des tableaux traçant le portrait statistique des dix dernières années et en annexe, la liste chronologique des conflits de plus de 100 travailleurs, de même que la définition des concepts utilisés.

Table des matières

Faits saillants

Tableaux sur les conflits du travail

Liste des grèves et des lock-out en 2003 (100 travailleurs et plus)

Notes techniques (définition des concepts)

Liste des graphiques

Graphique 1 — Nombre de conflits du travail au cours des dix dernières années

Graphique 2 — Nombre de travailleurs touchés au cours des dix dernières années

Graphique 3 — Nombre de jours-personnes perdus au cours des dix dernières années

Liste des tableaux

Tableau 1 — Données globales sur les conflits du travail, Québec, 1997-2006

Tableau 2 — Conflits du travail au Québec selon la compétence législative, 1997-2006

Tableau 3 — Conflits du travail de compétence provinciale dans les secteurs privé et public, Québec, 1997-2006

Tableau 4 — Conflits du travail selon les secteurs d'activité économique et la compétence, Québec 2006

Tableau 5 — Conflits du travail selon l'affiliation syndicale, Québec, 2006

Tableau 6 — Conflits du travail selon leur nature, Québec, 2006

Tableau 7 — Circonstances entourant les conflits de travail, Québec, 2006

Tableau 8 — Conflits du travail selon les points en litige et l'autorité compétente, Québec, 2006

Tableau 9 — Conflits du travail selon les régions administratives, Québec, 2006

Tableau 10 — Conflits du travail selon le mois, Québec, 2006

Tableau 11 — Grèves et lock-out ayant pris fin en 2006 selon la durée en jours ouvrables, Québec

Tableau 12 — Grèves et lock-out ayant pris fin en 2006 selon le nombre de travailleurs en cause, Québec

Tableau 13 — Grèves et lock-out ayant pris fin en 2006 selon les jours-personnes perdus, Québec

Faits saillants

L'année 2006 : du jamais vu depuis 1970

L'année 2006 a été marquée par une situation exceptionnelle quant au nombre d'arrêts de travail. Un si petit nombre de conflits du travail (42) n'a jamais été enregistré au cours de la dernière décennie et même au-delà. Comparativement à 2005 où l'on avait enregistré un nombre record de travailleurs touchés et de jours-personnes perdus au cours des dix dernières années, en raison surtout des conflits dans le secteur public, en 2006 c'est dans le secteur privé que la presque totalité des jours-personnes perdus (98,5 %) a été comptabilisée. Par ailleurs, l'année 2006 se démarque par une augmentation considérable de la durée des conflits, exprimée en jours ouvrables, par rapport à l'année précédente, se situant un peu au-dessus de la moyenne des dix dernières années.

Synthèse descriptive

Le monde du travail québécois a été touché par 42 conflits en 2006, soit environ le tiers du nombre de conflits de l'année précédente (130) et le plus bas jamais enregistré depuis 1970. Ce nombre se situe d'ailleurs très en deçà de la moyenne des dix dernières années (115). Par ailleurs, on dénombre 36 arrêts de travail ayant débuté au cours de la présente année de référence (tableau 1).

Le nombre de travailleurs touchés est le plus bas de la dernière décennie, soit 5 181 salariés. Cela représente une diminution impressionnante par rapport aux 114 697 salariés en 2005 (tableau 1). Le nombre de jours-personnes perdus s'inscrit lui aussi dans la même veine : 156 873 jours perdus (tableau 1) contre 1 450 950 en 2005.

La même tendance ne se vérifie pas pour la durée moyenne des conflits. Avec une légère baisse de dix jours civils par rapport

à l'année 2005, les 67 jours civils enregistrés se rapprochent davantage de la moyenne observée au cours des dix dernières années (69,4). Pour ce qui est de la durée moyenne en jours ouvrables, on note une augmentation substantielle de 82,7 % par rapport à 2005. Ainsi, de 29 jours ouvrables observés en 2005, année où il était à son plus bas niveau, on est passé à 53 jours en 2006, nombre qui se rapproche lui aussi davantage de la moyenne enregistrée au cours des dix dernières années, à 49,5 jours.

Comme ce fut le cas en 2005, c'est dans le secteur tertiaire qu'on observe le plus grand nombre de conflits (24/42) et le plus grand nombre de travailleurs touchés (3 559/5 181). Cependant, la perte de jours de travail a été davantage ressentie dans le secteur secondaire.

Les conflits les plus importants en 2006, sous l'angle de leur durée exprimée en jours ouvrables depuis le début du conflit, se sont tous produits dans le secteur secondaire. Le conflit au Journal de Montréal (industrie de l'imprimerie et de l'édition) vient au premier rang avec une durée de 260 jours. Il précède celui de la Scierie Max Meilleur Itée (industrie du bois) dont la durée s'élève à 247 jours. Vient au troisième rang le conflit de l'entreprise Réusinage Knight (industrie du matériel de transport) avec une durée de 217 jours et, au quatrième rang, celui du Manoir Richelieu (industrie de l'hébergement) dont la durée a été de 204 jours.

Conflits du travail selon la compétence législative

En 2006, 40 conflits du travail relevaient de la compétence provinciale (tableau 2) et 2 seulement étaient de compétence fédérale. Il s'agit du plus petit nombre de conflits de compétence fédérale enregistrés après celui de 2005, la moyenne des dix dernières années se situant à 5. À l'instar de l'année 2005, la presque totalité des travailleurs touchés (98,7 %) et des jours-personnes perdus (97 %) relève de conflits de compétence provinciale.

Conflits du travail selon le secteur d'origine et les secteurs d'activité économique

La répartition des arrêts de travail de compétence provinciale, selon leur rattachement au secteur public ou privé (tableau 3), démontre que 95 % des conflits en 2006 ont été déclarés dans le secteur privé. Le nombre observé (38) est le plus faible de toute la décennie et représente une diminution de 53,1 % par rapport à celui établi en 2005 (81). Les deux conflits relevant du secteur public constituent le plus petit nombre dans ce secteur au cours de la période de référence. En 1998, on avait dénombré 4 conflits dans le secteur public et 7 en 1997. La moyenne des dix dernières années se situe à 19.

Pour une troisième année consécutive, on observe, du côté du secteur privé, une baisse marquée de 47,5 % dans la répartition des jours-personnes perdus, soit 150 041 en 2006 comparativement à 285 964 en 2005. Le secteur public enregistre pour sa part une baisse substantielle, soit 2 250 jours-personnes perdus en 2006 par rapport à 1 164 985 en 2005. C'est le plus bas depuis dix ans.

À l'instar des dix dernières années, c'est dans le secteur tertiaire (tableau 4) que se concentre le plus grand nombre d'arrêts de travail (24) et de travailleurs touchés (3 559). Par contre, le secteur secondaire enregistre le plus grand nombre de jours-personnes perdus (116 795). C'est dans le sous-secteur de l'industrie du bois qu'on en observe le plus grand nombre (35 209), suivi de celui de l'industrie des produits électriques et électroniques (23 832) et de l'industrie des aliments (20 824).

Conflits du travail selon l'affiliation syndicale

Contrairement à l'année dernière, c'est la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) qui précède la Confédération des syndicats nationaux (CSN) en ce qui concerne le plus grand

nombre d'arrêts de travail, avec 24 conflits contre 13 (tableau 5).

Le tableau 5 révèle également que la FTQ domine aussi pour le pourcentage le plus élevé de travailleurs touchés par des conflits, soit 66,5 %. La CSN représente 31,4 % des travailleurs touchés par des conflits alors que la proportion est de 1,2 % pour la CSD.

Quant au nombre de jours-personnes perdus, près des trois quarts (73,6 %) sont associés à la FTQ, près du quart (24,9 %) à la CSN et 0,4 % à la CSD.

Conflits du travail selon le type de conflits, les circonstances et les points en litige

La répartition des conflits du travail selon leur nature (tableau 6) montre que 69,1 % d'entre eux sont des grèves, 11,9 % des lock-out et 19,1 %, l'une ou l'autre de ces formes. C'est au regard des grèves également que l'on constate la plus grande concentration de travailleurs touchés (85,3 %) et de jours-personnes perdus (65,4 %).

L'éclatement des conflits du travail (tableau 7) survient principalement, de manière non surprenante, au moment de la négociation du renouvellement de la convention collective. Celle-ci est à la source de 38 des 42 conflits, provoquant ainsi 153 839 jours-personnes perdus, soit la presque totalité (98,1 %). Les autres conflits surviennent à l'intérieur de la négociation d'une première convention collective ou en cours de convention.

En 2006, 38,1 % des conflits, soit 16 sur 42 (tableau 8), avaient pour principal motif l'augmentation générale des salaires. De plus, 1 939 travailleurs, ou 37,4 % de l'ensemble des salariés concernés, ont été touchés par ce type de litige qui est suivi de près par les litiges pour autres motifs avec 1 818 travailleurs représentant 35 % des salariés visés par les arrêts de travail. Trois motifs de conflit sont à la source du plus grand nombre de jours-personnes perdus. Il

s'agit de l'augmentation générale des salaires (27 941), les prestations de retraite et d'assurance (26 974) ainsi que la sous-traitance (23 774).

Conflits du travail selon les régions administratives, le mois de déclenchement et la durée

La répartition des arrêts de travail selon les régions administratives (tableau 9) montre qu'à elles seules les régions de Montréal et de la Montérégie regroupaient un peu plus de la moitié (23/42) des conflits du travail en 2006. C'est la région de Montréal qui affichait le plus grand nombre de travailleurs touchés (2 301) alors que c'est en Montérégie qu'on comptait le plus grand nombre de jours-personnes perdus (42 106).

La période mensuelle marquée par le déclenchement du plus grand nombre de conflits du travail en 2006 a été mars (tableau 10) avec 10 conflits. Par contre, au regard des conflits en cours, c'est au mois de février que l'on note le plus grand nombre de travailleurs touchés par un arrêt de travail, soit 2 021. La perte de jours de travail a été davantage ressentie au cours du mois de juillet ainsi qu'en novembre et décembre.

Un peu plus de 20 % des conflits ayant pris fin en 2006 (tableau 11), regroupant 44,5 % des travailleurs touchés, ont eu une durée inférieure à 5 jours ouvrables. Cependant, la proportion la plus élevée de jours-personnes perdus est associée aux conflits dont la durée s'est échelonnée entre 100 et 199 jours.

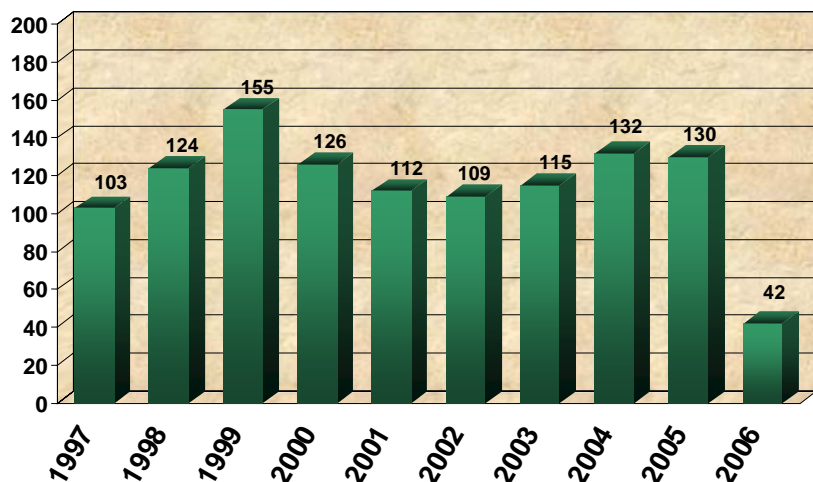
Près du tiers (30,3 %) des conflits du travail réglés au cours de l'année de référence visent des groupes de moins de 25 travailleurs (tableau 12), suivis de près par des groupes de 50 à 99 travailleurs (24,2 %) et de 25 à 49 travailleurs (21,2 %). On compte seulement 2 conflits dans les unités de 1 000 à 4 999 travailleurs, mais ils représentent 60,3 % des travailleurs touchés. La proportion la plus élevée de jours-personnes perdus

(37,7 %) est associée à la catégorie de 50 à 99 travailleurs.

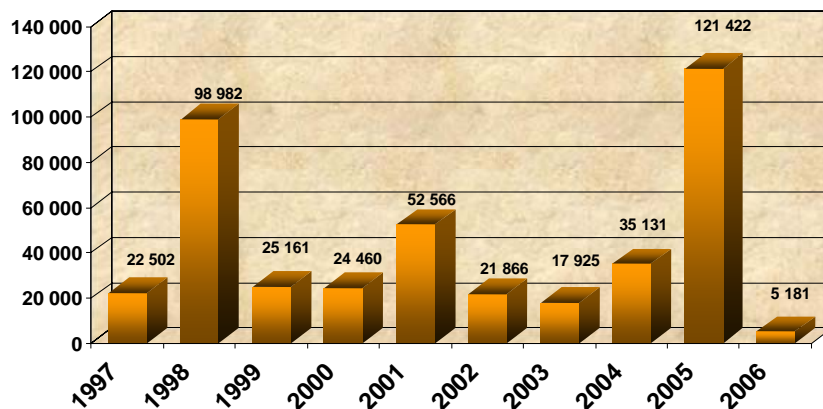
Enfin, parmi les grèves et les lock-out ayant pris fin en 2006 (tableau 13), 33,3 % ont occasionné une perte de jours de travail variant entre 100 et 499, alors que 30,3 % se situent entre 1 000 et 4 999. La plus forte proportion des travailleurs touchés (40,4 %) est répertoriée dans la catégorie de 500 à 999, alors qu'au regard des jours-personnes perdus ils sont distribués presque également entre les catégories 1 000 à 4 999 (27,7 %), 5 000 à 9 999 (29,8 %) et 10 000 à 49 999 (36,4 %).

Les graphiques suivants illustrent l'évolution du nombre de conflits du travail, de travailleurs touchés ainsi que des jours-personnes perdus au cours de la dernière décennie.

Graphique 1
Nombre d'arrêts de travail au cours des dix dernières années



Graphique 2
Nombre de travailleurs touchés par un arrêt de travail au cours des dix dernières années



Graphique 3
Nombre de jours-personnes perdus au cours des dix dernières années

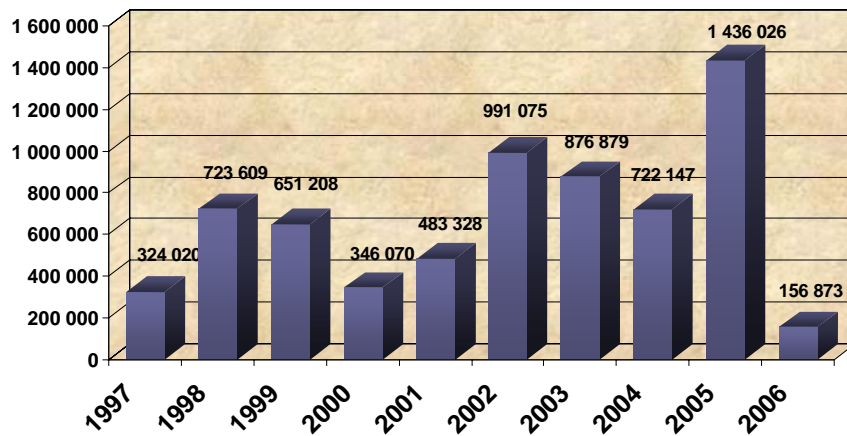


Tableau 1

**Données globales sur les conflits du travail,
Québec, 1997-2006**

	Nombre de conflits déclenchés dans l'année	Nombre de conflits au cours de l'année	Nombre de travailleurs touchés	Nombre moyen de travailleurs touchés (par conflit)	Jours-personnes perdus		Durée moyenne en jours civils	Durée moyenne en jours ouvrables
					Nombre	% du temps ¹ travaillé		
1997	86	103	22 502	218	324 020	0,04	67,4	48,9
1998	105	124	98 982	798	723 609	0,09	65,9	47,6
1999	124	155	25 257	163	652 747	0,07	75,0	54,0
2000	99	125	24 554	196	345 640	0,04	74,0	55,0
2001	91	112	52 597	470	488 867	0,06	55,0	45,0
2002	95	109	22 094	203	1 009 517	0,11	57,0	44,0
2003	96	115	17 925	156	876 879	0,10	74,0	59,0
2004	105	132	35 131	266	722 147	0,08	75,0	60,0
2005	113	130	114 697	882	1 450 950	0,16	77,0	29,0
2006	36	42	5 181	123	156 873	0,02	67,0	53,0
Moyenne	95	115	41 892	364	675 125	0,08	69,4	49,5

1. La moyenne annuelle du temps travaillé est calculée à partir des données de la *Revue chronologique de la population active* de Statistique Canada au catalogue CD-ROM, no 71F0004XCB. Seuls les travailleurs salariés non agricoles sont considérés.

Tableau 2

**Conflits du travail au Québec selon la compétence législative,
1997-2006**

	Nombre de conflits du travail ¹					Nombre de travailleurs touchés					Nombre de jours-personnes perdus				
	Compétence provinciale		Compétence fédérale		Total	Compétence provinciale		Compétence fédérale		Total	Compétence provinciale		Compétence fédérale		Total
	N	%	N	%		N	%	N	%		N	%	N	%	
1997	100	97,1	3	2,9	103	11 351	50,4	11 151	49,6	22 502	208 938	64,5	115 082	35,5	324 020
1998	121	97,6	3	2,4	124	98 405	99,4	577	0,6	98 982	711 997	98,4	11 612	1,6	723 609
1999	151	97,4	4	2,6	155	23 062	91,3	2 195	8,7	25 257	634 539	97,2	18 208	2,8	652 747
2000	119	95,2	6	4,8	125	23 359	95,1	1 195	4,9	24 554	296 514	85,8	49 126	14,2	345 640
2001	107	95,5	5	4,5	112	39 412	74,9	13 185	25,1	52 597	449 784	92,0	39 083	8,0	488 867
2002	101	92,7	8	7,3	109	18 392	83,2	3 702	16,8	22 094	527 138	52,2	482 380	47,8	1 009 517
2003	108	93,9	7	6,1	115	15 636	87,2	2 289	12,8	17 925	678 936	77,4	197 943	22,6	876 879
2004	119	90,2	13	9,8	132	16 424	46,8	18 707	53,2	35 131	590 853	81,8	131 294	18,2	722 147
2005	130	100,0	0	0,0	130	114 697	100,0	0	0,0	114 697	1 450 950	100,0	0	0,0	1 450 950
2006	40	95,2	2	4,8	42	5 114	98,7	67	1,3	5 181	152 291	97,0	4 582	3,0	156 873
Moyenne	110	95,7	5	4,3	115	36 585	87,3	5 307	12,7	41 892	570 194	84,5	104 931	15,5	675 125

1. Nombre de conflits au cours de l'année.

Tableau 3

**Conflits de travail de compétence provinciale dans les secteurs privé et public,
Québec, 1997-2006**

	Nombre de conflits du travail ¹					Nombre de travailleurs touchés					Nombre de jours-personnes perdus				
	Secteur privé		Secteur public ²		Total	Secteur privé		Secteur public ²		Total	Secteur privé		Secteur public ²		Total
	N	%	N	%	N	N	%	N	%	N	N	%	N	%	N
1997	93	93,0	7	7,0	100	6 243	55,0	5 108	45,0	11 351	177 760	85,1	31 178	14,9	208 938
1998	117	96,7	4	3,3	121	15 307	15,6	83 098	84,4	98 405	590 280	82,9	121 717	17,1	711 997
1999	111	73,5	40	26,5	151	12 603	54,6	10 459	45,4	23 062	315 876	49,8	318 662	50,2	634 539
2000	90	75,6	29	24,4	119	6 359	27,2	17 000	72,8	23 359	204 543	69,0	91 971	31,0	296 514
2001	90	84,1	17	15,9	107	30 123	76,4	9 289	23,6	39 412	421 584	93,7	28 200	6,3	449 784
2002	91	90,1	10	9,9	101	17 765	96,6	627	3,4	18 392	516 222	97,9	10 915	2,1	527 138
2003	89	82,4	19	17,6	108	13 028	83,3	2 608	16,7	15 636	663 956	97,8	14 980	2,2	678 936
2004	104	87,4	15	12,6	119	11 645	70,9	4 779	29,1	16 424	430 881	72,9	159 972	27,1	590 853
2005	81	62,3	49	37,7	130	17 321	15,1	97 376	84,9	114 697	285 964	19,7	1 164 985	80,3	1 450 950
2006	38	95,0	2	5,0	40	3 492	68,3	1 622	31,7	5 114	150 041	98,5	2 250	1,5	152 291
Moyenne	91	82,7	19	17,3	110	13 389	36,6	23 196	63,4	36 585	375 711	65,9	194 483	34,1	570 194

1. Nombre de conflits au cours de l'année.

2. Le secteur public comprend les sous-secteurs de la fonction publique, ceux des secteurs parapublic et des organismes et sociétés d'État (secteur péripublique) ainsi que les municipalités.

Tableau 4

**Conflits du travail selon les secteurs d'activité économique et la compétence,
Québec, 2006**

	Nombre de conflits du travail ¹	Nombre de travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	
			N	%
PROVINCIALE	40	5 114	152 291	97,1
Secteur secondaire	16	1 555	116 795	74,5
Imprimerie, édition et industries connexes	1	80	16 800	10,7
Industries de la fabrication des produits métalliques (sauf les industries de la machinerie et du matériel de transport)	1	22	330	0,2
Industries de première transformation des métaux	1	45	1 935	1,2
Industries des aliments	3	361	20 824	13,3
Industries des produits électriques et électroniques	2	319	23 832	15,2
Industries des produits en matière plastique	1	110	660	0,4
Industries des produits minéraux non métalliques	2	200	350	0,2
Industries du bois	3	283	35 209	22,4
Industries du matériel de transport	1	110	16 830	10,7
Industries textiles de première transformation	1	25	25	0,0
Secteur tertiaire	24	3 559	35 496	22,6
Agences d'assurances et agences immobilières	1	41	787	0,5
Associations	1	11	1 155	0,7
Autres services publics	1	17	221	0,1
Commerces de détail des aliments, boissons, médicaments et tabac	2	275	11 875	7,6
Commerce de gros de machines, matériel et fournitures	2	96	384	0,2
Commerce de gros de produits divers	2	81	1 188	0,8
Hébergement	3	140	8 049	5,1
Intermédiaires financiers de dépôts	1	17	986	0,6
Restauration	1	16	2 334	1,5
Services aux entreprises	1	50	200	0,1
Services de divertissements et de loisirs	3	1 149	4 700	3,0
Services d'enseignement	1	14	280	0,2
Services des administrations locales	2	1 622	2 250	1,4
Services de santé et services sociaux	2	21	754	0,5
Transports	1	9	334	0,2
FÉDÉRALE	2	67	4 582	2,9
Secteur tertiaire	2	67	4 582	2,9
Transports	2	67	4 582	2,9
TOTAL	42	5 181	156 873	100,0

1. Nombre de conflits au cours de l'année.

Tableau 5
**Conflits du travail selon l'affiliation syndicale,
 Québec, 2006**

	Nombre de conflits du travail ¹		Nombre de travailleurs touchés		Jours-personnes perdus	
	N	%	N	%	N	%
Centrale des syndicats démocratiques (CSD)	2	4,8	64	1,2	664	0,4
Confédération des syndicats nationaux (CSN)	13	31,0	1 627	31,4	39 029	24,9
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)	24	57,1	3 443	66,5	115 415	73,6
Indépendant - Local	1	2,4	14	0,3	280	0,2
Indépendant - Provincial	2	4,8	33	0,6	1 485	0,9
Total	42	100,0	5 181	100,0	156 873	100,0

1. Nombre de conflits au cours de l'année.

Tableau 6
**Conflits du travail selon leur nature,
 Québec, 2006**

	Nombre de conflits du travail ¹		Nombre de travailleurs touchés		Jours-personnes perdus	
	N	%	N	%	N	%
Compétence provinciale						
Grèves	28	66,7	4 363	84,2	98 446	62,8
Grèves et lock-out ²	7	16,7	423	8,2	39 459	25,2
Lock-out	5	11,9	328	6,3	14 386	9,2
Sous-total	40	95,2	5 114	98,7	152 291	97,1
Compétence fédérale						
Grèves	1	2,4	57	1,1	4 057	2,6
Grèves et lock-out	1	2,4	10	0,2	525	0,3
Lock-out	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Sous-total	2	4,8	67	1,3	4 582	2,9
Total	42	100,0	5 181	100,0	156 873	100,0

1. Nombre de conflits au cours de l'année.

2. La catégorie *grèves* et *lock-out* regroupe les cas où l'information disponible ne permet pas d'affirmer qu'il s'agit d'une grève ou d'un lock-out et ceux où un même conflit donne successivement lieu à ces deux formes d'arrêt de travail.

Tableau 7

**Circonstances entourant les conflits du travail,
Québec, 2006**

	Nombre de conflits du travail ¹		Nombre de travailleurs touchés		Jours-personnes perdus	
	N	%	N	%	N	%
En cours de convention	1	2,4	1 601	30,9	801	0,5
Négociation d'une première convention	3	7,1	54	1,0	2 234	1,4
Négociation d'un renouvellement	38	90,5	3 526	68,1	153 839	98,1
	42	100,0	5 181	100,0	156 873	100,0

1. Nombre de conflits au cours de l'année.

Tableau 8

**Conflits du travail selon les points en litige et l'autorité compétente,
Québec, 2006**

	Nombre de conflits du travail ¹			Nombre de travailleurs touchés			Nombre de jours-personnes perdus		
	Provinciale	Fédérale	Total	Provinciale	Fédérale	Total	Provinciale	Fédérale	Total
Ancienneté	1	---	1	80	---	80	5 480	---	5 480
Augmentation générale des salaires	15	1	16	1 929	10	1 939	27 416	525	27 941
Autres motifs	3	---	3	1 818	---	1 818	13 430	---	13 430
Charge de travail	1	---	1	8	---	8	220	---	220
Diminution des heures	1	---	1	21	---	21	1 449	---	1 449
Diminution générale des salaires	1	---	1	21	---	21	114	---	114
Horaire de travail	3	---	3	177	---	177	11 158	---	11 158
Impasse, lenteur ou refus de négocier	1	---	1	9	---	9	334	---	334
Motif non précisé	2	1	3	61	57	118	9 655	4 057	13 712
Période de repos et repas	1	---	1	120	---	120	14 280	---	14 280
Plancher d'emploi	1	---	1	80	---	80	16 800	---	16 800
Prestations de retraite et assurances	5	---	5	338	---	338	26 974	---	26 974
Rajustement des salaires autres	1	---	1	17	---	17	986	---	986
Refus de parapher une entente	1	---	1	17	---	17	221	---	221
Sous-traitance	3	---	3	418	---	418	23 774	---	23 774
TOTAL	40	2	42	5 114	67	5 181	152 291	4 582	156 873

1. Nombre de conflits au cours de l'année.

Tableau 9

**Conflits du travail selon les régions administratives,
Québec, 2006**

	Nombre de conflits du travail ¹	Nombre de travailleurs touchés	Jours-personnes perdus		Travailleurs touchés par rapport à l'emploi ²
			N	%	%
Abitibi-Témiscamingue	0	0	0	0,0	0,00
Bas-Saint-Laurent	1	17	221	0,1	0,02
Capitale-Nationale	6	346	23 149	14,8	0,10
Centre-du-Québec	0	0	0	0,0	0,00
Chaudière-Appalaches	1	80	5 480	3,5	0,04
Côte-Nord	1	17	629	0,4	0,03
Estrie	5	174	6 849	4,4	0,12
Lanaudière	0	0	0	0,0	0,00
Laurentides	2	1 191	29 374	18,7	0,48
Laval	0	0	0	0,0	0,00
Mauricie	2	217	12 986	8,3	0,19
Montérégie	11	793	42 106	26,8	0,11
Montréal	12	2 301	34 143	21,8	0,24
Outaouais	0	0	0	0,0	0,00
Saguenay - Lac Saint-Jean	1	45	1 935	1,2	0,04
Plus d'une région ³	0	0	0	0,0	N.D. ⁵
Toutes les régions ⁴	0	0	0	0,0	N.D. ⁵
Total	42	5 181	156 873	100,0	0,14 ⁶

1. Nombre de conflits au cours de l'année.

2. Le pourcentage des travailleurs touchés par rapport à l'emploi a été établi en utilisant, comme dénominateur, la moyenne annuelle de l'emploi par région. Les moyennes annuelles sont calculées à partir des données de la *Revue chronologique de la population active* de Statistique Canada au catalogue CD-ROM, no 71F0004XCB. Statistique Canada a procédé, comme après chaque recensement décennal, à un remaniement de son *Enquête sur la population active* (EPA), en utilisant les données et les définitions géographiques du dernier recensement. Les modifications apportées à l'EPA ont pour conséquence de gonfler les estimations de la population de 15 ans et plus ainsi que celles de la population active, de l'emploi et du chômage.

3. Plus d'une région : comprend les arrêts de travail qui ont touché plus d'une région administrative.

4. Toutes les régions : comprend les arrêts de travail qui ont touché toutes les régions administratives.

5. N.D. Non disponible.

6. Le calcul du pourcentage total des travailleurs touchés par rapport à l'emploi tient compte de l'ensemble des travailleurs concernés par les conflits au cours de l'année.

Tableau 10
**Conflits du travail selon le mois,
 Québec, 2006**

	Conflits déclenchés durant le mois		Conflits en cours ¹ durant le mois			
	Nombre de conflits du travail	Nombre de travailleurs touchés	Nombre de conflits de travail	Nombre de travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	
					N	%
Janvier	2	121	8	1 469	9 978	6,4
Février	3	1 762	8	2 021	8 131	5,2
Mars	10	578	17	998	10 910	7,0
Avril	1	8	9	437	7 813	5,0
Mai	4	345	11	653	9 423	6,0
Juin	5	198	13	765	15 571	9,9
Juillet	2	136	10	757	16 033	10,2
Août	1	26	11	783	13 665	8,7
Septembre	2	135	9	657	11 851	7,6
Octobre	2	257	10	864	15 894	10,1
Novembre	4	267	12	1 050	19 756	12,6
Décembre	0	0	11	993	17 849	11,4
Total	36	3 833	42	5 181	156 873	100,0

1. Pour les arrêts de travail en cours, les totaux ne correspondent pas à la somme de données de chacun des mois puisque cette dernière couvre un ou des conflits qui ont eu cours durant un ou plusieurs mois.

Tableau 11

**Conflits du travail ayant pris fin en 2006, selon la durée en jours ouvrables¹,
Québec**

	Nombre de conflits du travail		Nombre de travailleurs touchés		Jours-personnes perdus		Durée moyenne en jours ouvrables
	N	%	N	%	N	%	
Moins de 5 jours ouvrables	7	21,2	1 972	44,5	1 759	1,7	2,3
5 à 14	4	12,1	302	6,8	2 951	2,9	9,8
15 à 24	6	18,2	1 430	32,3	24 357	23,8	18,3
25 à 49	4	12,1	242	5,5	10 964	10,7	37,0
50 à 99	4	12,1	171	3,9	10 928	10,7	62,8
100 à 199	7	21,2	219	4,9	32 262	31,6	145,1
200 et plus	1	3,0	93	2,1	18 942	18,5	204,0
Total	33	100,0	4 429	100,0	102 163	100,0	54,1

1. Pour les conflits ayant pris fin en 2006, on a tenu compte, dans le calcul de la durée, des jours ouvrables perdus depuis le début du conflit.

Tableau 12

**Conflits du travail ayant pris fin¹ en 2006 selon le nombre de travailleurs en cause,
Québec**

	Nombre de conflits du travail		Nombre de travailleurs touchés		Jours-personnes perdus ²	
	N	%	N	%	N	%
Moins de 25 travailleurs	10	30,3	145	3,3	9 856	9,6
25 - 49	7	21,2	252	5,7	19 075	18,7
50 - 99	8	24,2	506	11,4	38 541	37,7
100 - 499	6	18,2	854	19,3	15 677	15,3
500 - 999	0	0,0	0	0,0	0	0,0
1 000 - 4 999	2	6,1	2 672	60,3	19 014	18,6
5000 et plus	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total	33	100,0	4 429	100,0	102 163	100,0

1. Ce tableau porte sur les conflits terminés plutôt que sur la totalité des conflits ayant eu cours au cours de l'année.

2. Pour les conflits ayant pris fin en 2006, on a tenu compte, dans le calcul, des jours-personnes perdus depuis le début du conflit.

Tableau 13

**Conflits du travail ayant pris fin¹ en 2006 selon les jours-personnes perdus,
Québec**

	Nombre de conflits du travail		Nombre de travailleurs touchés		Jours-personnes perdus ²	
	N	%	N	%	N	%
Moins de 100 jours-personnes	1	3,0	25	0,6	25	0,0
100 - 499	11	33,3	471	10,6	2 649	2,6
500 - 999	5	15,2	1 788	40,4	3 630	3,6
1 000 - 4 999	10	30,3	646	14,6	28 257	27,7
5 000 - 9 999	4	12,1	335	7,6	30 446	29,8
10 000 - 49 999	2	6,1	1 164	26,3	37 156	36,4
50 000 et plus	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total	33	100,0	4 429	100,0	102 163	100,0

1. Ce tableau porte sur les conflits terminés plutôt que sur la totalité des conflits ayant eu cours au cours de l'année.

2. Pour les conflits ayant pris fin en 2006, on a tenu compte, dans le calcul, des jours-personnes perdus depuis le début du conflit.

Liste des grèves et des lock-out en 2006 (100 travailleurs et plus)

Employeur, localité, syndicat, affiliation et type de conflit	Secteur d'activité économique	Nombre de travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Début du conflit Fin du conflit	Enjeu principal
Station Mont-Tremblant Société en commandite Mont-Tremblant Syndicat des travailleurs (euses) de la Station Mont-Tremblant Fédération du commerce CSN Grève	Services de divertissements et de loisirs	1 071	18 214	2005-12-18 2006-01-03	Augmentation générale des salaires
Owens-Corning Canada inc. Laprairie Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, section locale 821 FTQ Grève	Industries des produits minéraux non métalliques	100	100	2006-01-20 2006-01-20	Prestation de retraite et assurance
Scierie Max Meilleur et fils ltée Ferme-Neuve Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, section locale 2995 FTQ Grève	Industries du bois	120	29 640	2006-02-20 -----	Prestation de retraite et assurance
Ville de Montréal Montréal Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 301 FTQ Grève	Services des administrations locales	1 601	800	2006-02-21 2006-02-21	Autres motifs
Fenplast inc. Delson Fraternité internationale des teamsters FTQ Grève et lock-out	Industries des produits en matière plastique	110	660	2006-03-15 2006-03-22	Augmentation générale des salaires
Parmalat Canada Montréal Fédération internationale des teamsters, section locale 973 FTQ Grève	Industries des aliments	120	1 740	2006-03-19 2006-04-02	Horaire de travail

Liste des grèves et des lock-out en 2006 (100 travailleurs et plus)

Employeur, localité, syndicat, affiliation et type de conflit	Secteur d'activité économique	Nombre de travailleurs touchés	Jours-personnes perdus	Début du conflit Fin du conflit	Enjeu principal
Multiver Itée Québec Syndicat des travailleuses et travailleurs de Multiver Fédération de la métallurgie CSN Lock-out	Industries des produits minéraux non métalliques	100	250	2006-03-20 2006-03-22	Augmentation générale des salaires
Réusinage Knight inc. Granby Syndicat des Métallos, section locale 9414 FTQ Grève et lock-out	Industries du matériel de transport	100	23 870	2006-05-24 -----	Sous-traitance
ABB division des transformateurs Varennnes Syndicat des Métallos, section locale 9486 FTQ Grève	Industries des produits électriques et électroniques	199	9 552	2006-05-24 2006-08-01	Augmentation générale des salaires
Nexans Canada inc. Vanier Syndicat des Métallos, section locale 6687 FTQ Grève	Industries des produits électriques et électroniques	120	21 960	2006-07-13 -----	Période de repos et repas
Atrahan Transformation inc. Yamachiche Union internationale des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et de commerce, section locale 1991 FTQ Grève	Industries des aliments	200	24 800	2006-10-05 -----	Reconnaissance syndicale
Métro Richelieu inc. Montréal Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce, section locale 501 FTQ Grève	Commerces de détail des aliments, boissons, médicaments et tabac	225	3 375	2006-11-25 2006-12-09	Sous-traitance

DÉFINITION DES CONCEPTS

Nombre de conflits

L'employeur ou le regroupement formel de plusieurs employeurs constitue l'unité de base du dénombrement des conflits. Il est à noter qu'un même conflit peut donner lieu à des arrêts de travail sporadiques.

Nombre de travailleurs en cause

Il s'agit du nombre total de salariés directement touchés par le conflit qui a provoqué l'arrêt de travail. Dans la détermination de ce nombre, on tient compte des salariés qui n'ont pas réintégré leur poste à la fin de l'arrêt de travail, soit parce qu'ils avaient trouvé du travail chez un autre employeur, soit parce qu'ils s'étaient retirés du marché du travail. Une moyenne est ainsi calculée en additionnant le nombre de travailleurs touchés en début de conflit et le nombre de ceux ayant effectivement réintégré le travail à la date de la reprise des activités, et en divisant le résultat par deux.

Jours-personnes perdus

Cette mesure est établie par le produit du nombre de travailleurs touchés et du nombre de jours ouvrables perdus. L'emploi d'une moyenne pondérée pour les travailleurs touchés comme multiplicande dans le calcul des jours-personnes perdus permet d'obtenir une image plus juste de la réalité puisque l'utilisation du nombre maximal ou minimal de travailleurs touchés par le conflit tendrait, selon le cas, à surestimer ou à sous-estimer les résultats obtenus au moyen de cet indice.

L'application de cette mesure requiert également, dans l'optique d'une plus grande validité, qu'on prenne en considération les cas de retour progressif au travail. Dans de tels cas, le multiplicateur et le multiplicande sont ajustés en conséquence pour refléter le nombre de travailleurs ayant repris le travail à des dates différentes depuis la fin du conflit.

L'indice des jours-personnes perdus est également corrigé pour tenir compte, dans chaque cas, des jours fériés qui auraient été de toute manière chômés, n'eût été du conflit de travail. On a tenu compte du 24 juin, jour férié et chômé en vertu de la *Loi sur la fête nationale*, ainsi que des jours fériés, chômés et payés durant l'année, conformément à l'article 60 de la *Loi sur les normes du travail*.

Durée du conflit

La durée réelle représente le temps écoulé entre la date du début de l'arrêt de travail et la date d'une entente, soit celle de la signature de la convention collective ou celle du protocole de retour au travail, selon le cas.

La durée exprimée en jours ouvrables est calculée à raison de cinq jours ouvrables par semaine pour la période comprise entre la date du début du conflit et la date de reprise des activités. Le calcul de cette durée exclut les jours fériés mentionnés ci-dessus.

Pourcentage du temps de travail perdu

Le pourcentage de jours-personnes perdus est plus significatif que la durée quant à l'importance réelle de la perte de temps occasionnée par les arrêts de travail. Cette mesure s'établit par le calcul du quotient des jours-personnes perdus multipliés par 100 sur le nombre de travailleurs non agricoles rémunérés multiplié par 252.

Secteur public

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives s'appliquant à des fonctionnaires au sens de la *Loi sur la fonction publique*. De plus, il inclut les municipalités.

Secteur parapublic

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives qui se signent dans les secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux et pour lesquelles le gouvernement agit comme employeur ou l'un des signataires.

Organismes et sociétés d'État

Entrent dans cette catégorie les conventions collectives s'appliquant à des organismes devant soumettre leurs politiques de rémunération et de conditions de travail au Conseil du trésor.

Secteur privé

Entrent dans cette catégorie, les conventions collectives au sens du *Code du travail* et s'appliquant à des salariés autres que ceux des secteurs public, parapublic et organismes et sociétés d'état.